
Annexe 5 Races de chiens de protection des troupeaux reconnues

Il existe, dans le monde, environ 50 races de chiens qui peuvent être utilisées pour la protection des animaux de rente contre les grands prédateurs. En Suisse, toutes les races ne sont pas adaptées de manière égale à la protection des troupeaux. À cette fin, les races suivantes sont utilisées :

Races reconnues par l'OFEV dans le cadre du programme fédéral de protection des troupeaux (races officielles de chiens de protection) :

Italie Pastore Abruzzese* (synonyme = Maremmano Abruzzese ou Berger des Abruzzes)
France Montagne des Pyrénées (synonyme = Patou)

* site Internet (en italien): http://www2.consiglio.regione.abruzzo.it/leggi_tv/abruzzo_lr/2016/lr16021/Intero.asp

Pour ces races officielles, l'OFEV finance aux détenteurs l'élevage, la formation, la détention et l'utilisation des chiens (cf. art. 10^{quater}, al. 2, let. b OChP).

D'autres races de chiens de protection dont l'utilisation est autorisée par certains cantons et soutenues dans le cadre de programmes d'encouragement cantonaux peuvent être soutenues. Pour ces races, l'OFEV rembourse aux cantons 80% des coûts liés à la détention et à l'utilisation de ces chiens en estivage.